



Sommaire

<i>Projet Fernelmont 2 bis</i>	<i>p 1</i>
<i>Assemblée Générale</i>	<i>p 2</i>
<i>Cociter</i>	<i>p 2</i>
<i>Coin presse</i>	<i>p 3</i>
<i>Agenda</i>	<i>p 3</i>

Soutenez le projet Fernelmont 2 Bis!

Après 5 mois bien chargés voici la deuxième newsletter de 2016. Des actions importantes sont à réaliser rapidement si vous voulez que notre projet d'acquisition d'une éolienne citoyenne se concrétise. Un dernier petit effort avant des vacances bien méritées.

Projet Fernelmont 2 Bis

L'étude d'incidence sur l'environnement est terminée et une réunion d'information a eu lieu le mercredi 20 avril en présence plusieurs coopérateurs. EDF-Luminus a invité le bureau d'études CSD à présenter les résultats de l'étude d'incidences et ils ont répondu aux questions des citoyens présents.

La deuxième phase a commencé avec l'enquête publique qui a débuté le 2 juin et se terminera le 4 juillet. Si ce n'est déjà fait nous vous invitons à soutenir le projet. Une lettre type est jointe à cette newsletter. Vous pouvez bien sûr l'adapter comme vous le désirez. Attention celle-ci doit être remise **avant le 4 juillet à 16h** à l'administration communale. **Mobilisez-vous, c'est la seule solution pour prouver aux autorités que les projets éoliens quand ils sont réfléchis et bien construits n'ont pas que des opposants.**

Les informations pratiques si vous voulez consulter les documents se trouvent sur le site de la commune http://www.fernelmont.be/downloads/1996_001.pdf

AG

Notre AG ordinaire s'est tenue le 23 mai dernier à la maison de village de Cortil-Wodon. Merci à tous pour votre présence et votre participation active. Des décisions importantes ont été prises.

- Décharge aux administrateurs
- Elargissement du CA à Murielle et Manoël
- Approbation des comptes
- Décision de participation aux projets de Boneffe et Fernelmont 2.

Le PV complet vous parviendra ultérieurement.

COCITER

Au lendemain du rachat de Lampiris par le Groupe Total, beaucoup de coopérateurs se sont interrogés.

Vous voulez un fournisseur d'électricité belge et qui le reste ? Citoyen et exclusivement renouvelable en plus ? Définitivement sous contrôle de citoyens belges et proches de vous ? Alors lancez-vous avec COCITER, le comptoir citoyen des Energies Renouvelables. Le changement de fournisseur est simple et rapide, et ne vous demande pratiquement pas de démarche puisque COCITER s'occupe de tout : http://www.cociter.be/?page_id=66

Champs d'énergie est associé à COCITER avec d'autres coopératives wallonnes REScoop pour assurer le circuit court de la production et distribution d'électricité complètement verte et citoyenne.

Le changement se déroule en 3 étapes

1ère étape : offre de prix

Allez sur le site internet de Cociter www.cociter.be et demandez, sans engagement, une simulation de prix via l'onglet « Recevoir une simulation de Prix ». Nous vous y demandons quelques renseignements très limités et une estimation de vos consommations annuelles, cela ne vous prendra que 5 minutes. **En tant que coopérateurs vous bénéficiez d'une ristourne sur le prix d'abonnement.**

Quelques instants après la demande, vous recevez par courriel votre simulation de prix et le lien vers le comparateur de la Région Wallonne. Vous pouvez ainsi comparer très facilement le prix total de votre offre personnalisée avec les prix, dans les conditions similaires, des autres fournisseurs d'électricité verte (Cociter n'est pas encore repris dans le comparateur de la CWaPE).

2ième étape : contrat

Avec la simulation, vous recevez une proposition de contrat de fourniture, des conditions particulières et les conditions générales de vente.

Si l'offre vous convient, vous n'avez plus qu'à compléter le contrat pour la fourniture d'électricité verte COCITER (vous trouverez tous les renseignements nécessaires sur la facture annuelle de votre fournisseur actuel).

Ensuite, vous signez le contrat et vous le renvoyez par e-mail ou bien par courrier postal, avec une copie de votre dernière facture de régularisation de consommation d'électricité (le site internet n'est pas encore adapté pour remplir et signer le contrat « en ligne » ... mais on y travaille !).

Après réception de votre contrat signé, nous vous envoyons une confirmation avec le résumé de toutes les informations importantes relatives à votre contrat.

3ième étape : fourniture

Le gestionnaire de réseau vous demande d'effectuer le relevé (index) de votre compteur, quelques jours avant le transfert effectif de fournisseur.

Dès que le transfert est finalisé, COCITER vous communique la date effective du début de la fourniture d'énergie 100% verte et 100% citoyenne.

Coin Presse

Rachat de Lampiris par Total : analyse du marché de l'énergie verte par **Ecoconso**

<http://www.ecoconso.be/fr/content/cest-le-moment-de-passer-lenergie-verte>

Agenda

4/07 : remise des lettres et pétition à la commune de Fernelmont

29/08 : réunion du Conseil d'Administration de la coopérative

26/09 : réunion du Conseil d'Administration de la coopérative

L'année 2016 sera chargée et il faut continuer à se mobiliser, nos efforts vont commencer à porter leurs fruits mais aucun projet ne se réalisera sans une implication forte des coopérateurs.

Pour le conseil d'administration, Cédric

Annexe : Lettre de soutien au projet Fernelmont 2 bis